

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 octobre 2023

### à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<b>Date de convocation :</b> 4 octobre 2023	<b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39
<b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire	Présents : 26 Représentés : 13 Absents : 0
<b>Secrétaire de séance :</b> Mme. Amandine PRUVOST	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire,</b> <b>après débats contradictoires :</b>
Délibération publiée le :	Suffrages exprimés : 38
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	Votes pour : 34 Abstention : 1
Accusé de réception en Sous-Préfecture n° :	Mme Gargani
	Votes contre : 4
	M. Aléo, M. Irlès, Mme Lovera, M. Martinez
	Non participations : 0

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, VILORIA Patrick, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, IRLÈS André, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude.

**Pouvoirs :** CATONI Monique à LE DISSÈS Eric, TARDY Véronique à TERRIER Gérard, BLOCQUEL Jean-Marc à ARGENTI Céline, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude, LO IACONO Michel à VILORIA Patrick, SANCHEZ Anthony à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, ESCOLLE Laurent à CANTO Bernard, PENNICA Christelle à AUFFRET Yves, BRIÈRE Isabelle à PRADEL Véronique, GRASSINI Joseph à MICOTTI Sophie, LOVERA Magali à IRLÈS André, MARTINEZ Jean à ALEO Adrien.

N°23101307	<b>Budget Annexe Centre Ancien « Opération de rénovation des îlots dégradés (ORID) - Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) » – Exercice 2023 - Décision modificative N° 1</b>
------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3 et L.2312-1 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération N° 23032725 du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe Centre Ancien « Opération de rénovation des îlots dégradés (ORID) - Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) » ;

Vu l'avis de la commission « Finances - Administration générale – Personnel », rendu le 7 septembre 2023 ;

Considérant que depuis lors, il est nécessaire de réajuster les crédits votés au budget primitif 2023 du budget principal ;

Suite à l'adoption du budget primitif 2023, il y a lieu de procéder à une modification d'inscriptions de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget annexe Centre Ancien "ORID/RHI" de la commune. Ces modifications ont pour objet :

- L'intégration des immeubles dégradés figurant au budget principal dont liste ci-annexée
- Les travaux de désamiantage, de démolition et de confortement d'une partie des immeubles de l'îlot F1

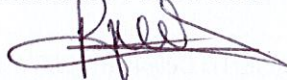
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'effectuer** les opérations de modifications de crédits mentionnées dans le tableau ci-annexé,
- **d'adopter** en conséquence la décision modificative N° 1 au budget primitif 2023 du budget annexe Centre Ancien « Opération de rénovation des îlots dégradés (ORID) - Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) » de la commune, par chapitre par nature, établi et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 773 164,00	5 773 164,00
INVESTISSEMENT	2 886 582,00	2 886 582,00
TOTAL	8 659 746,00	8 659 746,00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*